

# Consultation en vue de l'organisation de la fête du 14 juillet et de la fête votive

## Règlement de Consultation

### Collectivité qui passe le marché

Mairie de ROBION  
BP 2  
84440 ROBION  
Téléphone : 04.90.76.60.44 Télécopie : 04.90.76.54.04

**Pouvoir Adjudicateur** : Monsieur le Maire, Robert FRASSI

**Objet de la consultation** : Organisation du 14 juillet 2010 et de la fête votive 2010

**Date de l'avis d'appel public à la concurrence** : 2 mars 2010

**Date limite de réception des offres** : 2 avril 2010 à 18 heures

## Caractéristiques de la consultation Marché à procédure adaptée

### 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne l'organisation de la fête du 14 juillet 2010 ainsi que la fête votive des 3, 4, 5, 6 et 7 septembre 2010.

### 2 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La Ville de ROBION met à la disposition des entreprises intéressées les caractéristiques de cette consultation sur le site internet [www.robion.fr](http://www.robion.fr) dans la rubrique Appels d'offres

### **Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :**

Mademoiselle Mireille NAMI, directrice des services techniques 04.90.76.60.44.

### **3 – PRESENTATION DE L'OFFRE**

Le dossier de réponse doit comprendre, comme éléments objectifs, les pièces suivantes, à défaut l'offre sera considérée comme incomplète.

- \* La proposition dûment chiffrée à partir du descriptif quantitatif ci-joint. Celle-ci sera datée, paraphée et signée par une personne dûment habilitée à représenter l'entreprise
- \* Les références de l'entrepreneur

### **4 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **5 - MODALITES DE PAIEMENT**

Les paiements sont effectués par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de règlement.

Le règlement sera effectué après chaque prestation.

### **6 – CAHIER DES CHARGES**

L'entrepreneur devra être légalement habilité à organiser les animations décrites dans le présent cahier des charges.

Pour l'organisation de ces festivités, la commune met à disposition un podium bâché de 4 m x 8 m, un coffret électrique en triphasé d'une puissance de 60 Ampères, des barrières et si nécessaire le rez-de-chaussée du centre aéré situé à 5 mètres du podium pour servir de loges.

#### Fête du 14 juillet 2010.

##### Mardi 13 juillet 2010

A l'occasion du traditionnel souper dansant organisé par les associations robionnaises, l'entrepreneur organisera une animation musicale avec un orchestre variété en formation de 5 à 8 musiciens. La prestation s'effectuera entre 21 heures 30 et 1 heures 30.

Cette animation aura lieu place Jules Ferry.

#### Fête votive de septembre.

A l'occasion des 5 journées de fête votive, l'entrepreneur organisera les manifestations et animations décrites ci-dessous, ces animations seront complétées par d'autres activités organisées par les associations locales.

##### Vendredi 3 septembre 2010.

Organisation d'un spectacle d'une durée d'environ 1 heure, entre 21 heures 30 et 22 heures 30.

Animation musicale avec Disc Jockey de 22 heures 30 à 1 heures 30 (soirée à destination des jeunes)

Ces animations auront lieu place Jules Ferry.

Samedi 4 septembre 2010

Organisation d'une animation musicale avec un orchestre variété en formation de 15 à 20 musiciens de 19 heures à 20 heures et de 21 heures 30 à 1 heures 30.

Cette animation aura lieu place Jules Ferry.

Dimanche 5 septembre 2010.

Organisation d'une animation musicale avec un orchestre variété en formation de 10 à 15 musiciens de 19 heures à 20 heures et de 21 heures 30 à 1 heures 30.

Cette animation aura lieu place Jules Ferry.

Lundi 6 septembre 2010.

Organisation d'une animation musicale avec un orchestre musette principalement en formation de 5 musiciens de 21 heures à 1 heures.

Cette animation aura lieu place Jules Ferry.

Mardi 7 septembre 2010

Organisation d'une animation musicale avec un orchestre variété en formation de 10 à 15 musiciens de 19 heures à 20 heures et de 21 heures 30 à 1 heures 30.

Cette animation aura lieu place Jules Ferry.

Organisation d'un spectacle pyrotechnique d'une durée de 15 minutes à partir de 22 heures.

Cette animation aura lieu sur le complexe sportif

L'entrepreneur prendra à sa charge le paiement de toutes les charges liées à ces animations, à savoir :

- les salaires
- les charges
- l'hébergement, les repas et boissons des personnels, s'il y a lieu
- l'organisation du déplacement.

Les frais de SACEM seront payés par la collectivité à cet effet, le prestataire devra fournir à la collectivité tous les renseignements nécessaires (répertoire) pour remplir les imprimés. Ces documents seront joints à la facture de prestation.

Les animations seront réglées après exécution sur présentation d'une facture. Chaque journée de prestation fera l'objet d'une facture. Les animations non effectuées ne seront pas payées, il appartient donc au prestataire de prendre toutes les assurances nécessaires pour palier à cela. En effet, l'annulation de la manifestation par la collectivité, en cas d'intempérie, ne donnera lieu à aucune rémunération ou dédommagement.

Les délais de paiement sont ceux du code des marchés publics, à savoir 30 jours maximum, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le prestataire sera le seul interlocuteur de la commune pour l'organisation des festivités. Pour chaque jour de festivité, la collectivité désignera un référent qui sera seul habilité à prendre les décisions relatives à l'organisation de la manifestation.